

Dispositif : LHG INTEGRATION DU CONTEXTE LOCAL
« INTÉGRER LE PATRIMOINE LOCAL EN HISTOIRE-GEO (SEP) »
(09/02/2015)

OBJECTIFS

- enrichir la parole du professeur (contextualiser, mettre en relation, enrichir le récit historique pour intéresser les élèves)
- identifier des documents utilisables en classe en visant la qualité plus que la quantité (nature et contexte, mener une réflexion, illustrer, intégrer l'histoire des arts)
- faire le point sur des références bibliographiques (ressources, évolution historiographie)

OBJECTIFS

- enrichir la parole du professeur (contextualiser, mettre en relation, enrichir le récit historique pour intéresser les élèves)
- identifier des documents utilisables en classe en visant la qualité plus que la quantité (nature et contexte, mener une réflexion, illustrer, intégrer l'histoire des arts)
- faire le point sur des références bibliographiques (ressources, évolution historiographie)

Etant donné la richesse du sujet, Mme Valérie Francius-Figuères (formatrice) a choisi de se concentrer sur les programmes d'histoire pour les classes de seconde et de première bac professionnel.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ADAPTATION DES PROGRAMMES

Le B.O. n°8 du 24/02/2000 donne des instructions concernant « l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie pour les enseignements donnés dans les DOM », et demande aux professeurs de présenter « brièvement l'exploitation des îles à sucre » et d'insister « sur la traite, l'esclavage, et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive. » De la même manière, les professeurs doivent expliquer « la situation [...] des Antilles et de la Guyane dans l'espace américain et plus spécifiquement caraïbe ».

Ceci étant, jusqu'en 2009, cela ne concerne que le collège et lycée général et technologique et reste largement à l'appréciation des professeurs.

Les programmes du lycée professionnel de 2009 amènent des professeurs des DROM à travailler en aval et en amont pour les adapter et les contextualiser mais il n'en ressort rien d'officiel.

Il faut attendre le B.O. n°4 du 12/07/2012 pour que le lycée professionnel soit officiellement concerné par ces adaptations concernant les DROM.

LE CADRE ACTUEL DE L'ADAPTATION DES PROGRAMMES

> voici ce qui est proposé pour les classes de seconde et de première bac professionnel.

Annexe 1

BAC PROFESSIONNEL - CLASSE DE SECONDE - Drom

HISTOIRE - Les Européens et le monde (XVIème-XVIIIème siècle)		
Programme national : sujets d'études/situations	Contextualisation	Substitutions
3 - Le premier empire colonial français - XVIème-XVIIIème siècle	Dans les colonies françaises d'Amérique, la notion de plantation est remplacée par celle d'habitation.	Une situation est ajoutée au choix « La compagnie des Indes occidentales ».
4 - Les Lumières, la Révolution française et l'Europe : les droits de l'Homme Protestants et juifs en France à la fin du XVIIIème siècle		La situation « Protestants et Juifs en France à la fin du 18ème siècle » est remplacée par : « La Révolution française et l'abolition de l'esclavage dans les colonies ».

Annexe 2

BAC PROFESSIONNEL - CLASSE DE PREMIÈRE - Drom

HISTOIRE - État et société en France de 1830 à nos jours	
Programme national : sujets d'études/situations	Adaptation
1. Être ouvrier en France (1830-1975) - Être ouvrier à... (exemple dans une ville industrielle).	Cette situation peut être étudiée à travers l'exemple des Drom.
3. La République et le fait religieux depuis 1880 Les lois laïques des années 1880. La construction d'un culte après 1905.	Ces situations sont abordées en intégrant les spécificités des Drom.
4. De l'Etat français à la IVème République (1940-1946).	Ce sujet d'étude intègre les spécificités des Drom durant la période envisagée.

Ces adaptations invitent à procéder par "petites touches" et comme les programmes sont "lourds", peu de choses sont faites en réalité.

I. SECONDE BAC PRO

- On notera, pour le sujet d'étude concernant **le premier empire colonial** (XVIème / XVIIIème siècle), que la contextualisation vise à remplacer la notion de « plantation » par celle d'« habitation ». Ceci rend plus cohérente la visite et l'étude d'une habitation comme celle de **la Grivelière à Vieux-Habitants** par exemple.

A cela s'ajoute la possibilité d'étudier « La compagnie des Indes occidentales ». Aucun collègue n'a encore tenté l'expérience et certains soulèvent le problème des sources.

Mme Valérie Francius-Figuères (formatrice) évoque la possibilité de visiter et d'étudier l'**indigoterie d'Anse à la Barque à Vieux-Habitants** (inscrite MH

depuis 2012), même si c'était un lieu de "travail" uniquement. Construite au milieu du XVII^e siècle et en service jusqu'à la première moitié du XVIII^e siècle, cette indigoterie est la seule "exploitable" sur la Basse-Terre. Elle présente une structure classique avec la présence d'une trempoire et d'une batterie mais l'absence de reposoir a été relevée. Il existe également un **circuit de l'indigo à Marie Galante**, avec ses ruines mais aussi un atelier d'indigoterie toujours en activité. Globalement, il faut solliciter le service éducatif des archives départementales et notamment penser à organiser de la recherche de documents. Même chose pour Matthieu Dussauge, Conservateur du Patrimoine et Directeur du musée Schoelcher. Il a notamment réalisé, pour le Conseil Général de la Guadeloupe, l'itinéraire reliant différents sites patrimoniaux liés à l'histoire de l'esclavage (La Route de l'esclave).

- **Les Lumières, la Révolution française et l'Europe : les droits de l'Homme.** Ici, il est proposé de remplacer la situation «Protestants et Juifs en France à la fin du XVIII^e siècle » par « La Révolution française et l'abolition de l'esclavage dans les colonies ».

A) ELÉMENTS DE MISE EN OEUVRE DE LA SITUATION SUR LE PREMIER EMPIRE COLONIAL

D'après le programme, on doit parler des colonies. Cela peut inclure les comptoirs en Inde, au Sénégal, l'Ile Bourbon, St Pierre et Miquelon, les Antilles (Guadeloupe, Martinique, Ste Lucie, ouest de St Domingue...) et la Guyane.

Il y a donc nécessité de restreindre le champ géographique aux colonies ayant connues une première abolition durant la Révolution française, c'est à dire St Domingue et la Guadeloupe.

On soulignera l'importance des habitations de St Domingue (partie occidentale) par rapport à la Guadeloupe, notamment au niveau du nombre d'esclaves et de la production sucrière. Il est également important de replacer St Domingue dans l'empire colonial français car c'est loin d'être une évidence pour les élèves.

Les élèves sont par ailleurs chargés d'images et de "témoignages" caractéristiques de l'esclavage en Amérique, notamment depuis la sortie de 12 years slave (Steve McQueen, 2013). Problème : peu de paroles d'esclaves aux Antilles, si ce n'est le dernier ouvrage de Frédéric Régent, **Libres et sans fers**.

Paroles d'esclaves (Fayard, 04/02/2015). Dans ce livre, des esclaves de Guadeloupe, de Martinique ou de la Réunion s'expriment « libres et sans fers » selon l'expression consacrée des tribunaux lors de procès tenus en raison de larcins, de rixes, de mauvais traitements... Une collègue évoque aussi, pour le français, **Rosalie l'infame** d'Evelyne Trouillot ou encore l'ouvrage **Esclaves et citoyens : les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)** de Josette Fallope. Tous ces

ouvrages sont à conseiller aux documentalistes des établissements.

B) CONTEXTE GÉNÉRAL : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES COLONIES

Il s'agit d'une question peu présente dans l'historiographie française, mais il ne faut pas perdre de vue que le fil directeur de cette situation concerne les répercussions de la Révolution française sur les abolitions. On se concentrera pour cela davantage sur Saint Domingue car c'est dans cette île que la répercussion des événements révolutionnaires est la plus sensible. Quelques ressources :

- manuel Hatier 2012 avec adaptations des programmes pour Guadeloupe/Martinique qui propose un dossier sur la première abolition en Guadeloupe (CDI).
- Jean Claude Halpern « LÉGER-FÉLICITÉ SONTHONAX. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution française* (ahrf. revues. Org / 7273).
- Yves Bénot, *la Révolution française et la fin des colonies.* (revolution-francaise.net/2008/06/08/233-benot-revolution-francaise-fin-des-colonies)
- Frédéric Régent, *Pourquoi faire la Révolution ?*

Les colonies ne constituent pas une question importante pour les différents gouvernements révolutionnaires, même si la question coloniale met en confrontation les principes révolutionnaires (liberté, égalité, fraternité, droits de l'Homme) et leur mise en oeuvre.

Dans un premier temps, l'Assemblée Constituante (1789-1791) s'intéresse aux droits politiques des libres de couleur.

La Constitution de 1793 reconnaît le principe de l'abolition de l'esclavage mais celui-ci est maintenu sous la pression des négociants et des propriétaires de plantations (Club Massiac).

C) PROPOSITION D'ÉTUDE : EXTRAIT DE LA PROCLAMATION DE LÉGER-FÉLICITÉ SONTHONAX (VOIR DOCS)

= version créole conservée au centre historique des archives nationales, site histoire par image.

« Au nom de la République. » Proclamation de Léger-Félicité Sonthonax au Cap, 29 août 1793. Source Gallica.fr

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

PROCLAMATION.

Nous, Léger-Félicité SONTHONAX, Commissaire civil de la République, délégué aux Iles Française de l'Amérique sous le vent, pour y établir l'ordre et la tranquillité publique.

LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT, LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT : voilà citoyens, l'évangile de la France ; il est plus que temps qu'il soit proclamé dans tous les départements de la République.

Envoyé par la Nation, en qualité de Commissaires Civils à Saint-Domingue, notre mission était d'y faire exécuter la loi du 4 avril, de la faire régner dans toute sa force, et d'y préparer graduellement, dans déchirement et sans secousse, l'affranchissement général des esclaves. (...)

Aujourd'hui les circonstances sont bien changées ; les négriers et les antropophages (sic) ne sont plus. Les uns ont péri victimes de leur rage impuissante, les autres ont cherché dans le salut la fuite et l'émigration. Ce qui reste de blanc est ami de la loi et des principes français. La majeur partie de la population est formée des hommes du 4 avril, de ces hommes à qui vous devez votre liberté ; qui les premiers, vous ont donné l'exemple du courage à défendre les droits de la nature et de l'humanité ; de ces hommes qui, fiers de leur indépendance, ont préféré la perte de leurs propriétés à la honte de reprendre leurs anciens fers. N'oubliez jamais, citoyens, que vous tenez d'eux les armes qui vous ont conquis votre liberté ; n'oubliez jamais que c'est pour la République française que vous avez combattu : que, de tous les blancs de l'univers, les seuls qui soient vos amis sont les Français d'Europe.

La République Française veut la liberté et l'égalité entre tous les hommes sans distinction de couleur, les rois ne se plaisent qu'au milieu d'esclaves : ce sont eux qui, sur les côtes africaines, vous ont vendus aux blancs : ce sont les tyrans d'Europe qui voudraient perpétuer cet infâme trafic. La REPUBLIQUE vous adopte au nombre de ses enfants ; les rois n'aspirent qu'à vous couvrir de chaînes ou à vous anéantir. (...)

Ne croyez cependant pas que la liberté dont vous allez jouir, soit un état de paresse et d'oisiveté. En France, tout le monde est libre, et tout le monde travaille ; à Saint-Domingue, soumis aux mêmes lois, vous suivez le même exemple. Rentrez dans vos ateliers, ou chez vos anciens propriétaires, vous recevrez le salaire de vos peines ; vous ne serez plus assujettis à la correction humiliante qu'on vous infligeait autrefois ; vous ne serez plus la propriété d'autrui : vous resterez les maîtres de la vôtre, et vous vivrez heureux.

Devenus citoyens par la volonté de la Nation Française, vous devrez être aussi zélés observateurs de ses décrets ; vous défendrez, sans doute, les intérêts de la République contre les rois, moins encore par le sentiment d'indépendance, que par reconnaissance pour les bienfaits dont elle vous a comblés. La liberté vous fait passer du néant à l'existence, montrez-

vous dignes d'elle : abjurez à jamais l'indolence comme le brigandage : ayez le courage de vouloir être un peuple, et bientôt vous égalerez les nations européennes.

Vos calomniateurs et vos tyrans soutiennent que l'Africain devenu libre ne travaillera plus ; démontrez qu'ils ont tort ; redoublez d'émulation à la vue du prix qui attend ; prouvez à la France, par votre activité, qu'en vous associant à ses intérêts elle a véritablement accru ses ressources et ses moyens. (...)

ARTICLE PREMIER

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen sera imprimée, publiée et affichée partout où besoin sera, à la diligence des municipalités, dans les villes et bourgs, et des commandans (sic) militaires dans les camps et postes.

II. Tous les nègres et sang-mêlés, actuellement dans l'esclavage, sont déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français ; ils seront cependant assujettis à un régime dont les disposition sont contenus dans les articles suivants.

IX. Les nègres attachés aux habitations de leurs anciens maîtres, seront tenus d'y rester ; ils seront employés à la culture de la terre.

XI. Les ci-devant esclaves cultivateurs seront engagés pour un an, pendant lequel temps ils ne pourront changer d'habitation que sur une permission des juges de paix, dont il sera parlé ci-après, et dans les cas qui seront pas nous déterminés.

XII. Les revenus de chaque habitation seront partagés en trois portions égales, déductions faite des impositions, lesquelles sont prélevées sur la totalité. Un tiers demeure affecté à la propriété de la terre, et appartiendra au propriétaire. Il aura la jouissance d'un autre tiers pour les frais de fesance-valoir, le tiers restant sera partagé entre les cultivateur de la manière qui va être fixée.

XXVII. La correction du fouet est absolument supprimée, elle sera remplacée pour les fautes contre la discipline, par la barre pour un, deux ou trois jours, suivant l'exigence des cas. La plus forte peine sera la perte d'une partie ou de la totalité des salaires ; elle sera prononcée par le juge de paix et ses assesseurs, la portion de celui ou de ceux qui en seront privés accroîtra au profit de l'atelier.

XXXIII. Les femmes qui n'auront pas de moyen d'existence connu, qui ne seront pas attachées à la culture ou employées au service domestique, dans le délai ci-dessus fixé, qui seraient trouvées errantes, seront également arrêtées et mise en prison.

XXXVI. les personnes attachées à la culture et les domestiques ne pourront, sous aucun prétexte quitter, sans une permission de la municipalité, la commune où ils résident ; ceux qui contreviendront à cette disposition seront punis de la manière déterminée par l'art. XXVI I.

XXXVIII. Les dispositions du *Code Noir* demeurent provisoirement abrogées. La présente proclamation sera imprimée et affichée partout où besoin sera. (...)

Au Cap, le 29 août, l'an deuxième de la République française.

SONTHONAX

1)- Eléments sur l'auteur, Léger-Félicité Sonthonax (1763- 1813), acteur clé de la première abolition de l'esclavage.

Personnage peu connu

Ouvrage américain : *The Last Sentinel of the Republic*

Proche de Brissot, membre de la société des amis des Noirs (fondée par J.P. Brissot), nommé commissaire civil à St Domingue (avril 1792) pour faire exécuter la loi du 4 avril, il doit faire face à une véritable crise politique, économique et sociale : insurrection des esclaves (depuis Août 1791) + menace des troupes anglaises et espagnoles.

Proclame l'abolition de l'esclavage au Cap français puis dans toute la colonie (31 octobre 1793). Il envoie une délégation de six personnes à la Convention, dont Louis Pierre Dufay, qui a lu la proclamation de Sonthonax à l'Assemblée.

Marginalisé par le coup d'Etat de Bonaparte, « pour qui il représente celui par qui l'abolition est venue », il est arrêté à Jacmel en 1794 et reconduit en France où il continue d'être actif au niveau politique. Il retourne à St Domingue en 1796 et s'oppose à Toussaint Louverture (notamment contre ses idées autonomistes).

2) Eléments du contexte

Insurrection des libres de couleur qui se sont associés avec les esclaves révoltés, eux-mêmes liés aux Espagnols.

= entre février et mars 1793, Espagne et Grande-Bretagne attaquent et voient les colons les soutenir dans l'espoir de maintenir l'esclavage.

Sonthonax fait alors le pari d'obtenir le soutien des partisans de Toussaint Louverture en proclamant de sa propre autorité la liberté des esclaves.

3) Intérêt du document pour un usage en classe ? Consignes, fil directeur pour l'utiliser ? Quels documents pour compléter ? (travail collectif)

Le document permet de montrer que la situation est encore marquée par les révoltes et le contexte européen. Alléger le texte (en supprimant par exemple le second paragraphe, les articles XI et XXXIII).

Propositions de documents pour le compléter : proclamation de Victor Hugues; DDH de 1789, Vue de l'incendie de la ville du Cap français, 21 Juin 1793, révolte d'esclaves.

Consignes : situation d'énonciation ? Tableau comparatif République/

Monarchie(s) et situation avant / situation après. La liberté accordée par la REPUBLIQUE est-elle "gratuite" et totale ?

Image de la REPUBLIQUE	Image de la MONARCHIE
Situation des esclaves	Situation des nouveaux citoyens

II. PREMIÈRE BAC PRO

A) ETRE OUVRIER EN FRANCE (1830-1975) / SITUATION « ÊTRE OUVRIER À...

1) Quelles bornes chronologiques ?

1830 ?

Pour le contexte local, l'année **1848** constitue une rupture essentielle puisque l'abolition de l'esclavage transforme le travail forcé en salariat.

= modernisation de l'industrie sucrière. On passe du stade des habitations-sucreries dites du père Labat à celui des usines centrales modernes.

ex) 1844 = usine Duval

A partir de 1860, ces usines constituent le centre de la vie économique et sociale de la Guadeloupe.

1975 ?

Pas d'autres types d'établissements industriels avant le début du XXe siècle. C'est pourquoi les contemporains parlent de l'**Usine** (au singulier et avec une majuscule) pour parler des usines sucrières.

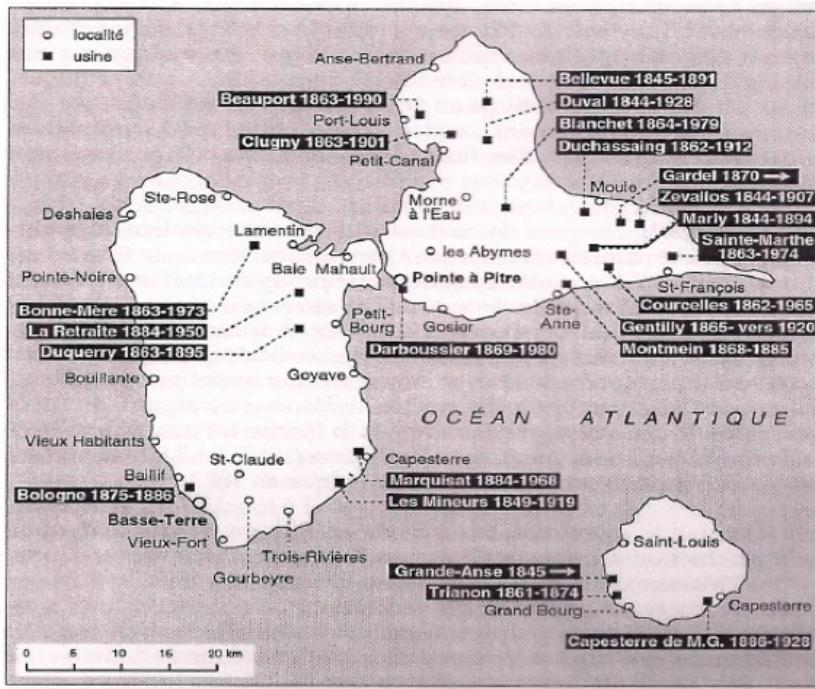
Penser aux archives de la presse, télévisées..., cartes postales

Fin de ce système entre 1960 et 1970 : cela coïncide avec la progressive désindustrialisation qui touche la France dans son ensemble.

2) « Le siècle de l'Usine »

La construction d'usines-centrales prend de l'essor à partir de 1860 grâce aux prêts du crédit colonial : 10 usines inaugurées entre 1860 et 1870 = 22 en 1884

Carte des usines de la Guadeloupe par Christian Schnakenbourg, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe au XIXe siècle*, tome II, Paris, l'Harmattan, 2007.



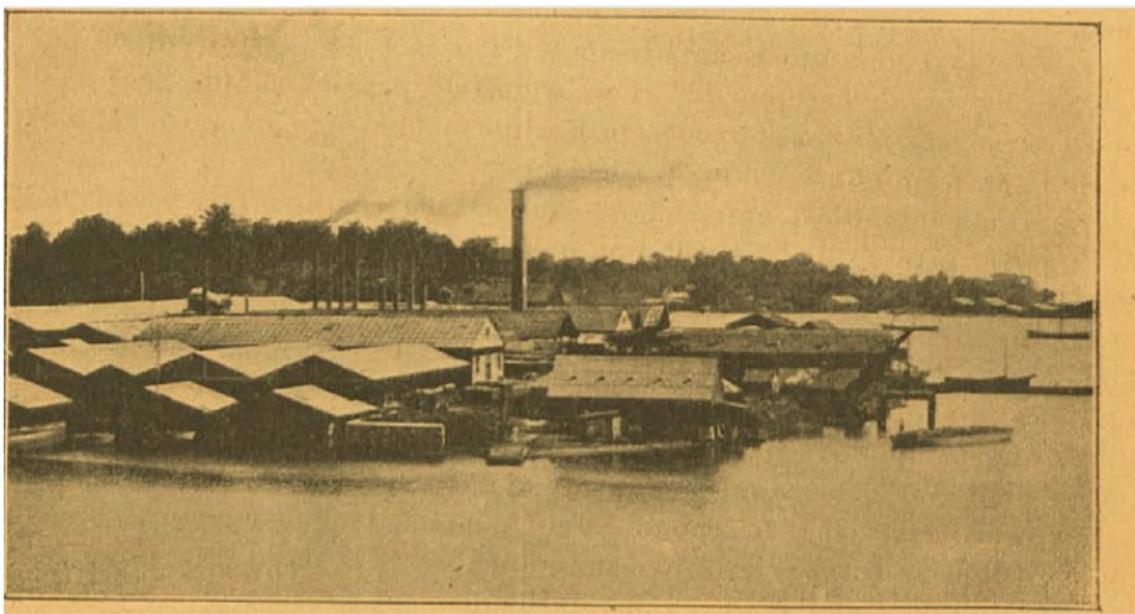
- = usine de Darboussier un archétype de l'Usine centrale
 - = canne à sucre de plusieurs habitations, technologie mécanisée avec utilisation de la vapeur, évaporation et cuisson sous vide.
 - = production de masse à moindre coût et de meilleure qualité que le sucre produit par les habitations-sucrerie
 - = la production du sucre double de 1860 à 1884

3) L'Usine en Guadeloupe : quelles représentations ?

C'est le centre du pouvoir des Blancs et le lieu d'affrontement sociaux-raciaux. On y trouve des rapports salariaux de type moderne et tout un ensemble d'habitudes et de réactions héritées de l'esclavage.

4) L'Usine Darboussier, un archétype de l'usine centrale.

Louis Guesde, La Guadeloupe et dépendances, Impression d'art Pierrefont, Paris, 1900.



Elle occupe une place dominante et centrale puisqu'au cœur d'une des villes principales (Pointe-à- Pitre). Il s'agit de la plus grande usine, de la mieux équipée, de la plus moderne = une référence pour les autres usines.

= document 3 p. 43 du Hatier International CRDP Antilles-Guyane de 2006

L'usine porte le nom d'une famille qui n'a aucun rapport avec elle. C'est le nom d'une famille de négociants implantée à partir de la fin du XVIIIème siècle, originaire de Marseille. Ils ont une maison de commerce implantée sur le quai du Carénage à Pointe-à-Pitre.

5) L'historiographie sur le monde ouvrier en Guadeloupe

Le champ de l'histoire culturelle est peu développé. Il y a eu peu de recherches sur les représentations collectives des ouvriers, leur vie quotidienne, les loisirs, sur la construction et la constitution d'un groupe défini.

= monographie de Louis Thélèm sur Saint François (du XVIIème jusqu'en 1928) = culture, population, Indiens, « mœurs bourgeoises », ouvriers ...mais pas un mot sur grève de 1910. = L'Historial Antillais : documents utilisables

= La grande encyclopédie de la Caraïbe

= Chanson La Grève Baré mwen, Léona Gabriel, texte de Alexandre Stellio (1931)

= les cartes postales = la Guadeloupe illustrée

Notons que les cartes postales ont leurs limites. Elles ne fournissent que très rarement des informations sur l'auteur, l'éditeur, la date, les lieux (certaines cartes portent la double mention Martinique/Guadeloupe).

Christian Schnakenbourg, *La compagnie sucrière de la Pointe-à-Pitre*, l'Harmattan, Paris, 1997.

Nous sommes très mal renseigné sur le personnel de la fabrication. Le nombre d'ouvrier à Darboussier au moment de sa création est inconnu. Par la suite, les chiffres sont extrêmement rares, incomplets, contradictoires, difficiles à interpréter. Cela tient en partie au caractère saisonnier très prononcé de l'activité dans la sucrerie de canne. Pendant la campagne de fabrication, de la seconde quinzaine de janvier à la fin du mois de juin ou au début de juillet, les usines travaillent en continu, à raison de six jours par semaine et deux « quarts » de douze heures (à 6 et 18 heures) par jour ; elles ne s'arrêtent que le dimanche, pour le nettoyage et les gros travaux d'entretien. Pendant l'interrécolte, au contraire l'emploi diminue fortement. (...) Darboussier emploierait 475 ouvriers par « 24 heures ». En 1900 (...) plus 600 ouvriers de toutes conditions y sont employés en temps de récolte. Mais quelques années plus tard, un expert métropolitain énumère très précisément tous les emplois industriels de Darboussier, en y incluant ceux du chemin de fer et des chalands mais non les surveillants et chefs de fabrication ni le personnel de la Distillerie pour arriver à un total de 400 personnes « pour le poste de jour » ; compte-tenu du fait que le transport de la canne et la plupart des travaux d'entretien et de réparation sont interrompus la nuit (...) on arriverait à un total approximatif de 670 ouvriers par 24 heures.

6) Un système réglementé, en crise chronique et saisonnier

La réglementation du travail de 1848 à 1880 a pour but de maintenir les nouveaux libres sur les habitations.

Le chômage partiel est important hors des périodes de récolte et la fin du XIXème siècle est marquée par une succession de crises liées à un effondrement catastrophique des cours du sucre sur les marchés mondiaux. Les faillites se multiplient, les salaires régressent et le chômage s'étend dans les campagnes déjà gangrenées par la misère. Elles ont pour conséquence une nouvelle concentration des terres et des unités de production, et contribuent à la diffusion du syndicalisme et des idées socialistes.

7) Les ouvriers de l'industrie sucrière : un groupe social composite

- Les ouvriers agricoles sont des petits planteurs, des propriétaires, des locataires ou des journaliers agricoles. Parmi eux, les « travailleurs casés » sont logés sur l'habitation. En contre- partie du logement, ils sont à la totale disponibilité des propriétaires. Autrement dit, c'est le prolongement des « cases à neg » de l'esclavage. Globalement, le travail dans l'industrie sucrière concerne les hommes, les femmes et les enfants.

Certains ouvriers agricoles sont exclusivement salariés, d'autres cumulent un salaire et les bénéfices du travail d'une petite portion de terre (colons partiaire).

Ont-ils conscience d'appartenir à un groupe ? Pour le début du Xxème, R. Boutin montre que « les coupeurs de cannes, sarclieurs et autres gardeurs d'animaux se déclarent bien souvent petits exploitants, colons partiaires,

fermiers ou petits propriétaires », et non ouvriers agricoles.

- Les ouvriers industriels sont de diverses origines (Créoles, Indiens, Africains, immigrés des îles voisines mais les travailleurs immigrés sont en grande partie cantonnés au travail sur les habitations, ce qui permet aux Créoles de devenir ouvriers industriels.

Les usines ont en effet recours à une main d'œuvre étrangère (exposition très intéressante au Fort Fleur l'épée) par l'intermédiaire d'une politique d'immigration (convention signée avec le gouvernement britannique en 1861 autorise le gouvernement français à recruter des travailleurs sur les territoires indiens appartenant à la Grande-Bretagne). Le salaire de ces travailleurs indiens est quatre fois inférieur à celui des nouveaux libres et équivaut à celui des enfants.

Nombres de travailleurs immigrants en Guadeloupe seconde moitié du XIX^e siècle d'après N. Schmidt, « les paradoxes du développement industriel (...) », *Histoire, économie, et société*, 1989.

Inde	42 326
Afrique	5915
Îles des Caraïbes	5500

Louis Guesde, *La Guadeloupe et dépendances*, Impression d'art Pierrefont, Paris, 1900.

Régime du travail.

L'immigration africaine s'est éteinte depuis longtemps faute de renouvellement ; les quelques africains qui sont encore dans la colonie se sont attachés au sol et ne songent plus à retourner dans leur pays natal.

L'immigration indienne s'affaiblit tous les jours par suite du rapatriement annuel des coolies ayant terminé leur engagement et du refus de l'Angleterre de la laisser reprendre.

Des cinq cent Japonais, introduits, il y a cinq ans, il en reste peut-être une dizaine qui sont tous domestiques à Pointe-à-Pitre.

Le travailleur créole est donc le seul élément de travail qui reste pour les exploitations. Ce travail se fait à la tâche et à la journée. Les îles anglaises voisines envoient à la Guadeloupe un courant continu de travailleurs attachés tant à la culture de la canne qu'à celle du café ; mais ceux-ci ne se fixent pas, ils viennent faire campagne et s'en retournent chez eux pour revenir l'année suivante ou être remplacés par d'autres.

Guesde parle de l'industrie sucrière et rhumière sans jamais évoquer les ouvriers d'une manière individualisée.

8) Un groupe social qui se constitue à travers des actions



Le syndicalisme se développe vers 1890, au moment des grandes crises sucrières et se traduit par quelques mouvements de grève en 1900 (usine Darboussier et Bonne-Mère). Cette agitation s'estompe à partir de 1903 et une véritable paix sociale règne sur la Guadeloupe, notamment du fait de la politique d'**entente capital-travail** de H. **Légitimus**.

- Les grèves de février et mars 1910

Un premier mouvement d'ampleur dans l'industrie sucrière a toutefois lieu en **février-mars 1910**. Il est déclenchée le 15 février par les ouvriers agricoles des habitations Bois-Vynière, de la région des Abymes (dépendantes de l'usine Darboussier), puis s'étend à toute la Grande-Terre. Les ouvriers revendentiquent une hausse des salaires (de 2 francs pour les hommes, de 1,50 pour les femmes et de 1,25 pour les enfants) et une amélioration de leurs conditions de travail. Des accords mettent fin à la grève en Grande-Terre le 22 février. Mais le mouvement touche Marie-Galante, la région de Capesterre et de Basse-Terre. La reprise du travail n'a finalement lieu qu'autour du 9 mars 1910.

- **Cette grève façonne l'organisation des luttes ouvrières de l'industrie sucrière.** Les ouvriers désignent des **délégués pour négocier** avec les patrons, organisent des **manifestations** comme celle des ouvriers agricoles à Pointe-à-Pitre (ouvriers défilent encore en tenue civile et avec le drapeau tricolore et non la tenue d'ouvrier et le drapeau rouge) ou **occupent les usines**, comme ce fut le cas de celle de Darboussier, pour exiger des négociations.

Ces actions peuvent être violentes, tout comme la répression. Ainsi, à Morne-à-

l'Eau et à Port- Louis, les Directeurs des usines Blanchet et de Beauport sont séquestrés le 21 février 1910. Des affrontements ont par ailleurs lieu entre grévistes, gendarmes et « milices » patronales à l'usine Sainte-Marthe à Saint-François. Il y a trois morts et six blessés parmi les grévistes.

De grands rassemblements de grévistes sont par ailleurs organisés au rythme des tambours pour mettre la pression lors des négociations. Ce fut notamment le cas aux abords de l'Hôtel du gouvernement à Pointe-à-Pitre le 22 février 1910. Les augmentations de salaires demandées par les ouvriers sont acceptées et le travail à la tâche est remplacé par le travail à la journée. La liesse qui s'en suit fait oublier que cet accord n'est valable que pour la durée de la présente récolte.

9) Les syndicats du monde ouvrier

Selon Raymond Boutin (Vivre ensemble en Guadeloupe, 1848-1946. Un siècle de construction), il y a en Guadeloupe 22 syndicats en 1912 dont 7 organisations ouvrières.

Ces organisations mettent davantage en avant la solidarité et la fraternité. Elles sont en retrait par rapport à la doctrine de la lutte des classes développée en France hexagonale à la même époque.

La radicalisation du mouvement ouvrier se produit davantage en fonction de facteurs internes jusqu'à la naissance du parti communiste et d'événements extérieurs comme la révolution russe.

B) LA REPUBLIQUE ET LE FAIT RELIGIEUX DEPUIS 1880

1) Les spécificités du rapport entre l'Eglise et le pouvoir en Guadeloupe.

De 1848 à 1885, l'Eglise et l'administration coloniale veulent moraliser et sauvegarder l'économie sucrière et cela se traduit par une idéologie commune : l'**assimilationnisme**.

L'Eglise, en Guadeloupe, a alors une mission évangélisatrice qu'elle met au service du discours colonial.

Ce n'est que quelques années après la loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise que cette dernière adopte une position plus défensive.

2) Les succès de l'évangélisation

La IIIème République, en France hexagonale, est synonyme d'un affaiblissement des pratiques religieuses et d'un recul de l'influence de l'Eglise.

En Guadeloupe, c'est l'inverse. De 1848 à 1946, l'emprise de l'Eglise sur la société se renforce.

3) Un anticléricalisme limité

Il n'y a, en Guadeloupe, pas ou peu de traduction sociale d'un anticléricalisme. Cela se limite à certains milieux (loges maçonniques, certains socialistes).

Au début du XXème, les discours et les actes d'Hégesippe Légitimus, maire de Pointe-à-Pitre, cherchent à limiter les processions et globalement à mettre des bâtons dans les roues de l'Eglise. Mais cela ne se diffuse pas. Ses électeurs et partisans pratiquent un anticléricalisme de suivisme plutôt que de conviction.

Il y a en fait un décalage entre les mouvements de protestation constatés en France hexagonale en 1905 et ceux constatés en Guadeloupe en 1911 (Raymond Boutin, Vivre ensemble en Guadeloupe, 1848-1946. Un siècle de construction)

4) L'école et la conquête des esprits

En Guadeloupe, l'école est aussi engagée dans la diffusion des valeurs républicaines mais le développement des lois scolaires prend un aspect particulier : **l'alphabétisation**. Ceci s'explique par le fait que les progrès constatés en France hexagonale sous le Second Empire (taux de scolarisation de 75%) ont été freinés par les institutions religieuses de Guadeloupe (en charge de l'éducation). Elles ont cherché à restreindre l'accès à la scolarité des nouveaux citoyens, comme l'expliquait Monseigneur Forcade, évêque de Guadeloupe en 1857 : « C'est au moins d'instruction religieuse, qui est pour tous une rigoureuse nécessité [...] nous reconnaissons hautement que pour le plus grand nombre une instruction plus étendue n'est ni possible ni même désirable ».

A cette époque, on assiste par ailleurs à une véritable ségrégation scolaire : les enfants des villes et des milieux bourgeois sont scolarisés tandis que les enfants de cultivateurs restent dans les champs.

5) La IIIème République et la reprise de la scolarisation en Guadeloupe

C'est alors le Conseil Général de Guadeloupe qui met en œuvre la politique scolaire de l'Etat en définissant les orientations. Le Conseil Général de l'époque ne correspond pas à celui d'un département "classique" et a plus de pouvoirs.

La limite d'âge est fixée de 7 à 15 ans puis de 6 à 14 ans à partir de 1894. La laïcisation de l'enseignement commence à partir de 1887.

6) Une lente scolarisation

En 1903, le taux de scolarisation est de 50%. Il reste stable au début du XXème voire recule après les années 1920.

Cela s'explique par le manque de moyens des communes :

Dr Vitrac, extrait du *Cri de la Guadeloupe*, 7 octobre 1911. Cité par R. Boutin, *La population de la Guadeloupe*, Matoury, Ibis Rouge, 2006.

Mais voilà pour avoir des instituteurs, il faut les payer. Pour construire des écoles, ou louer des locaux pouvant servir d'école, pour les pourvoir en mobilier scolaire, il faut de l'argent, et les communes n'en n'ont pas! Dans ces conditions (...) il faudrait que la colonie ou si on veut le conseil général viennent au secours des communes les plus obérées, en leur accordant une petite subvention annuelle (...) mais la colonie elle-même n'a pas d'argent!

Il y a donc une grande inégalité de la scolarisation en fonction des communes. Pointe-à-Pitre et Basse-Terre dépassent ainsi la moyenne de la colonie tandis que Deshaies ou Grand-Bourg présentent un taux de scolarisation de 17%.

Ressource supplémentaire : A. Abou, *L'Ecole dans la Guadeloupe coloniale*, 1988.